

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2009 AUX OLLIERES SUR EYRIEUX COMPTE-RENDU

Présents : ALLAIN Dominique, ARNAUD Nicolas, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BEYRON Jean-Louis, BORDIGONI Eliane, BROUSSE Gérard, CLAIR Denis, DEJOUR Paul, DHORMES Nathalie, DURAND Elisabeth, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MOUNIER Jean-François, PICHERAL Didier, PIZETTE Jean-Claude, RENÉ Arlette, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VALETTE Jean-Paul, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Fanny.

BENDAHMANE Ariane, MAIRE Béatrice, MARCESSE Sophie, RIOU Delphine.

Excusée : SERRE Laetitia.

1. Séminaire de réflexion intercommunale

Annie LOUIS présente les idées d'actions pour améliorer le fonctionnement de la collectivité, recueillies au cours du séminaire de réflexion du 31 janvier dernier.

Les actions relatives aux projets de développement sont en cours de synthèse et seront travaillées lors de prochaines réunions.

Proposition d'action :	COMMUNIQUER TOUTES LES DATES DE REUNIONS A TOUS LES CONSEILLERS
Objectif :	Permettre une implication maximale
Mise en place :	Définir les dates de Conseil, d'une réunion à l'autre Diffuser les dates de toutes les commissions à tous les Conseillers, dès qu'elles sont fixées Inscrire ces dates sur un tableau à la Communauté de communes

Proposition d'action :	VALORISER LES COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS
Objectif :	Permettre aux Conseillers communautaires d'avoir une meilleure connaissance de l'actualité et de préparer les sujets à l'ordre du jour du Conseil
Mise en place :	Envoyer les comptes-rendus des commissions à chaque Conseiller Dans les ordres du jour du Conseil communautaire : indiquer à quels comptes-rendus de commission se reporter

Proposition d'action :	DEBATTRE RÉGULIÈREMENT EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES AVANCÉES DES COMMISSIONS
Objectif :	Conserver les rôles de « proposition » pour les commissions et de « décision » pour le Conseil
Mise en place :	Prévoir lors des Conseils, des points d'information relatifs à certaines commissions

Proposition d'action :	SI BESOIN : REDACTION DE LA PHRASE DE DELIBRATION EN COURS DE SEANCE
Objectif :	Clarifier les décisions après débat, pendant le Conseil communautaire
Mise en place :	Si besoin, après débat, reformulation de la phrase de vote soit sur écran, soit à l'oral

Proposition d'action :	DEVELOPPER LE LIEN ENTRE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET CONSEILS MUNICIPAUX
-------------------------------	--

Objectif :	Améliorer, sur l'ensemble du territoire, la connaissance des actions de la Communauté de communes
Mise en place :	Inciter les Conseillers communautaires à rediffuser les informations au sein des Conseils municipaux Rappeler l'existence du site internet Inciter l'écriture d'articles sur la Communauté de communes dans les bulletins municipaux (Rami, programmation culturelle, observatoire de l'habitat, SPANC, centres de loisirs, portage de repas,...)

Proposition d'action :	DEVELOPPER LE SITE INTERNET
Objectif :	Favoriser l'accès et le partage d'informations
Mise en place :	<i>Pour les élus qui le souhaitent :</i> Mettre en place un système d'alerte lors de nouveautés sur le site (flux RSS,...) <i>Pour le public :</i> Permettre l'accès à la base de locaux d'activités disponibles Mettre en ligne un questionnaire, qui une fois rempli, permet d'accéder aux offres de l'observatoire de l'habitat

Proposition d'action :	REUNION ANNUELLE DES SECRETAIRES DE MAIRES / SALARIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Objectif :	Partager les connaissances et développer les liens entre le personnel des 11 collectivités Favoriser les remplacements de personnel entre communes
Mise en place :	Fixer une réunion à la Communauté de communes au cours du 1 ^{er} semestre Invitations à faire passer par les Maires (pour faciliter la venue de tous)

Proposition d'action :	CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « RESSOURCES HUMAINES »
Objectif :	Débattre et proposer des outils et des cadres généraux pour la poursuite de la bonne gestion des ressources humaines de la Communauté de communes
Mise en place :	Première réunion le 24 février dernier Invitations envoyées aux Maires et Conseillers qui avaient indiqué leur intérêt pour cette thématique

Proposition d'action :	DEVELOPPER LE LIEN ENTRE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
Objectif :	Positionner les délégués aux syndicats comme porteurs d'une position commune
Mise en place :	Avoir des comptes-rendus réguliers par les délégués de l'actualité des syndicats Formaliser des avis ou positions du Conseil

2. Comptes administratifs 2008

Avant de présenter les comptes administratifs, Roland ROUCAUTE informe que la dernière facture du chantier de Cintenat est à régler (entreprise Gidier Façades d'un montant de 2626,42 euros). Il rappelle que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, la Présidente peut, sur autorisation du Conseil, mandater des dépenses d'investissement.

Delphine RIOU rappelle que cela est possible dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

→ Le Conseil donne son accord.

Roland ROUCAUTE présente le compte administratif du budget annexe SPANC. Pour 2008, il est déficitaire de 22.642,77 euros en fonctionnement et de 495,98 euros en investissement. Roland ROUCAUTE estime qu'il est déficitaire parce que le montant des redevances de diagnostic a sans doute été fixé trop bas ; ainsi que le temps nécessaire aux contrôles. 118 diagnostics ont été réalisés en 2008 (une moyenne de 400 avait été prévue annuellement). Pour rappel : le diagnostic est facturé 60 euros, la redevance « réhabilitation » 100 euros et un dossier de construction : 200 euros.

Jean-Louis VIDIL indique que le Groupe de travail SPANC a étudié le problème mais ne voit pas comment les recettes pourraient équilibrer le budget. De plus, il est difficile d'augmenter le tarif des diagnostics car toutes les installations non pas encore été contrôlées.

De plus, l'analyse du travail réalisé par Marion DESMEURES la technicienne montre qu'il y a trop de travail pour une personne mais pas assez pour deux. Enormément de temps et d'énergie ont été passés pour que le premier programme de réhabilitation porte ses fruits. C'est un service important pour les habitants.

Il est à noter que partout, le service d'assainissement non collectif est déficitaire.

Alain SALLIER souhaiterait que soient estimés les temps moyens passés sur chaque type de dossier : diagnostic, réhabilitation et installations neuves. Ceci dans le but de savoir ce qui coûte et de mettre éventuellement en place une facturation spécifique à certains services rendus.

Jean-Louis VIDIL estime qu'il est très difficile de facturer ces services de médiation, conseils, concertation entre voisins, etc.

Yves BAZIN rappelle également que certains habitants se plaignent déjà du tarif actuel et qu'il semble donc très difficile d'augmenter les redevances.

Alain SALLIER précise qu'il faut néanmoins souligner l'intérêt de ce nouveau service qui est un vrai plus.

Denis CLAIR constate qu'il décharge énormément les maires et qu'il faut accepter que ce service soit déficitaire.

Jean-Louis VIDIL informe que d'autres communes ont demandé l'intervention du SPANC sur leur territoire. Le groupe de travail SPANC a répondu qu'une intervention en extérieur pourrait être intéressante (notamment budgétairement), mais que la charge de travail actuelle ne le permettait pas.

→ Le Conseil vote à l'unanimité les résultats du compte administratif du budget annexe SPANC 2008

Roland ROUCAUTE présente le compte administratif du budget annexe « bâtiments industriels ». Pour 2008, il est excédentaire de 31.795,55 euros en fonctionnement et déficitaire de 100.704,54 euros en investissement. Les restes à réaliser, correspondant à l'opération Moulinon 2 en cours, sont importants : 543.152,42 euros de besoin de financement.

→ Le Conseil vote à l'unanimité les résultats du compte administratif du budget annexe bâtiments industriels 2008

Le compte administratif du budget principal 2008 est ensuite analysé. Il est excédentaire de 186.124,47 euros en fonctionnement et de 545.080,65 euros en investissement. Les restes à réaliser, correspondant aux opérations en cours ou à finir de payer (belvédère, CFD, bâtiment enfance) sont importants : 1.008.418,06 euros de besoin de financement.

Gilbert VALETTE constate que les dépenses ont été moins importantes que prévu : environ 155.000 euros de moins en fonctionnement et seulement 330.000 euros au lieu de plus de 4 millions budgétisés en investissement.

Alain JOURDAN s'inquiète du déficit du service petite enfance, qui est important en 2008 (98.805,81 euros) et qui pourrait augmenter en 2009, première année pleine de fonctionnement sur les deux sites et le RAMi.

Annie LOUIS rappelle que la Communauté de communes ne peut fixer des tarifs différents pour l'accueil d'enfants, puisqu'ils sont imposés nationalement par la CAF.

Didier PICHERAL et Roland ROUCAUTE souhaitent évoquer le budget 2009. Ils indiquent qu'il manquera environ 120.000 euros pour financer le fonctionnement en 2009.

Les conseillers demandent que la Commission finances travaille pour analyser la situation, les estimatifs d'action et réalise plusieurs scénarii.

Information post-réunion : le travail en commission le vendredi 6 mars a abouti à un équilibre du budget.

3. Futur bâtiment enfance

Annie LOUIS souhaite informer le Conseil communautaire du choix finalement réalisé par le Comité de pilotage « bâtiment enfance » à propos du futur mode de chauffage.

Le souhait du Conseil en matière de chauffage au bois a été respecté mais la solution de bois granulé a été préférée au lieu du bois déchiqueté pour des raisons financière et technique. Le coût d'investissement s'élèverait entre 36.000 et 39.000 euros.

Les frais de consommation relatifs à la partie école feront l'objet d'un compteur spécifique pour que les coûts puissent être refacturés à la commune.

Denis CLAIR propose qu'un groupement de commande de bois granulé soit envisagé entre la Communauté de communes, les communes de Pranles et de St-Etienne de Serres.

Yves BAZIN précise aussi qu'un privé de la vallée de l'Auzène possède aussi une chaudière de ce type et pourrait être intéressé.

Pour information, le prochain Comité de pilotage est fixé au lundi 16 mars à 17 heures.

4. Immobilier d'entreprises au Moulinon

Gilbert VALETTE rappelle que le chantier actuellement en cours, de revitalisation du Moulinon va permettre la location d'espaces de bureaux. 573 m² sont à destination de l'étude notariale et les 278 autres m² seront louables à 4 entreprises indépendantes. Cet espace sera composé de 4 bureaux indépendants + des espaces partagés : salle de réunion, hall d'accueil, coin cuisine/ café, sanitaires.

De nombreux calculs ont été réalisés pour proposer des montants de loyers prenant à la fois en compte le coût de l'opération pour la collectivité, une rentabilité à moyen terme (15 ans), les subventions perçues (respect du principe de non enrichissement de la collectivité) et la tendance du marché (chiffre disponible pour la vallée du Rhône).

Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer le tarif de location :

- de la partie « étude notariale » à 5,50 euros le m² mensuel,
- de la partie « bureaux d'entreprises » à 4,90 euros le m² mensuel + 80 euros mensuel de forfait pour les espaces partagés,

Si le taux de remplissage est de 100% mais sans compter d'indexation des loyers, le reste à charge pour la collectivité sur cette opération Moulinon 2 serait d'environ 43.000 euros.

De plus, l'estimation des futures charges du bâtiment a été calculée par grands « blocs » au sein du bâtiment (les étages n'étant pas tous desservis par les mêmes accès). Pour que la partie « immobilier d'entreprises » soit attractive (partie volontairement aménagée avant de connaître les futurs locataires), il est proposé de plafonner les charges à 40 euros mensuels (+ ou - 20% selon les dépenses réelles).

→ **Le Conseil décide à l'unanimité de :**

- fixer le tarif de location de la partie « étude notariale » à 5,50 euros le m² mensuel,
- fixer le tarif de location de la partie « bureaux d'entreprises » à 4,90 euros le m² mensuel + 80 euros mensuel de forfait pour les espaces partagés,
- valider le principe de refacturation des charges par bloc (avant nouvelle opération d'aménagement) aboutissant à une prévision de 130 euros mensuels pour l'étude notariale, 90 euros mensuels pour la partie « Terre Adélice » et 40 euros mensuels par locataire de la partie « bureaux d'entreprises »,
- préciser que ces montants seront réajustés en fin d'année au vu des dépenses réelles, dans une fourchette de plus ou moins 20% maximum.

Pour information, l'étude notariale devrait déménager au cours du second trimestre et un des 4 bureaux devrait être occupé dès le mois de juillet.

5. Informations et questions diverses

Contrat de travail d'Audrey De Gregorio Fayard

Annie LOUIS informe que le poste de responsable de la crèche aux Ollières (22h + 8h complémentaires possibles), occupé par Audrey De Gregorio Fayard se termine le 16 mars prochain.

Elle propose de renouveler le contrat de travail aux mêmes conditions pour une année, en attendant le bilan de l'année de fonctionnement, prévu courant mars (même démarche que pour les contrats qui se sont arrêtés en décembre dernier).

→ Le Conseil valide cette proposition.

Diagnostic de l'habitat indigne

Dominique ALLAIN rappelle que lors du comité de suivi de l'OPAH de Revitalisation Rurale du 28 janvier 2009, la position du conseil communautaire, c'est-à-dire de demander une prolongation de l'OPAH pendant 2 ans, a été présentée à l'ANAH.

L'ANAH y est favorable à la condition qu'un volet « lutte contre l'habitat indigne » y soit ajouté (volet obligatoire pour les nouvelles OPAH et les avenants).

Pour cela, une étude de repérage de l'habitat indigne (c'est-à-dire les personnes mal logées) doit être réalisée. Elle peut l'être en interne.

Des contacts ont été pris avec l'ANAH pour en connaître les modalités :

- étude de données statistiques
- rencontre avec les différents travailleurs sociaux intervenant sur le territoire
- rencontre avec les élus des communes (rencontres déjà effectuées en janvier, mais nécessité de les rencontrer à nouveau et d'axer le travail sur l'habitat indigne).

Pour la réalisation de cette étude, un financement de 2.645 € peut être sollicité auprès de l'ANAH.

→ le Conseil donne son accord pour cette étude et cette demande de subvention.

De plus, à l'initiative de l'ANAH nationale, des journées portes ouvertes seront organisées dans les territoires ayant mis en place une OPAH. Elles auront lieu dans les locaux de la Communauté de communes le vendredi 3 avril de 12h30 à 18h30 et le samedi 4 avril de 9h à 12h. Elles seront l'occasion de relancer la communication avant la reconduction de l'OPAH.

Information post-réunion : le programme des journées porte ouvertes est le suivant :

- vendredi 3 avril 2009 : conseils de l'animatrice de l'OPAH de 12h30 à 18h30 (présence de l'ANAH de 14h à 16h)

Temps forts :

14h00 – 14h30 : présentation du dispositif OPAH par le Vice – président en charge de l'Aménagement de l'espace et l'ANAH

17h00 – 18h00 : témoignage d'un propriétaire et de ses locataires
témoignage d'un artisan du bâtiment et d'un architecte

- samedi 4 avril 2009 : conseils de l'animatrice de l'OPAH de 9h à 12h

Temps fort :

10h00 – 12h00 : sensibilisation aux travaux de maîtrise d'énergie par Polénergie

Valorisation des circuits courts

Denis CLAIR informe que suite à l'accord donné par le conseil communautaire, une consultation a été lancée pour la réalisation d'une étude de valorisation des productions agricoles locales par le biais des circuits courts de commercialisation.

Le cahier des charges de la consultation prévoit un déroulement de l'étude en 2 étapes :

- une phase de diagnostic : situation de l'agriculture locale (car manque de données des institutions agricoles), circuits courts existants et en projet sur le territoire de la Communauté de communes et sur les territoires voisins
- une phase de propositions : proposition d'outils permettant la valorisation des productions agricoles locales par le biais des circuits courts. Pour chaque outil, les atouts, les conditions et les contraintes devront être approfondis. Ces propositions doivent être précises de manière à être directement utilisables.

5 réponses ont été reçues, pour des montants entre 24 000 et 26 000€.

A ce jour, une subvention, dans le cadre du CDRA, à hauteur de 40% d'une dépense maximale de 10.000 euros a été obtenue.

Aussi, la commission de travail souhaiterait avoir l'avis de principe du conseil communautaire avant de continuer la consultation.

Il précise que de nombreux agriculteurs seraient intéressés par ce projet et que le futur programme européen Leader pourrait certainement financer cette étude à hauteur de 55%.

→ le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- poursuivre la procédure en cours,
- solliciter une subvention à hauteur de 55% d'un montant prévisionnel de 25.000 euros TTC, auprès du Groupe d'Action Locale Leader des Monts d'Ardèche, soit 13.750 euros,
- réaliser cette étude de faisabilité sous condition d'obtenir ce financement.

Syndicats des Inforoutes de l'Ardèche

Didier PICHERAL, délégué de la Communauté de communes au syndicat des Inforoutes de l'Ardèche, souhaite informer de l'actualité du syndicat.

1 - A la suite des pannes définitives des ordinateurs Dell des écoles (déjà 50 sur 420), le syndicat a décidé de proposer aux communes une unité centrale pour 260 € HT et procèdera à l'installation sans frais. Un courrier partira prochainement pour informer les communes. Comme pour les précédents ordinateurs, la commune sera propriétaire du matériel.

2 - Le syndicat a en projet l'achat d'un bâtiment à La Voulte pour y déménager les bureaux de Saint-Agrève et le centre du Cheylard pour un coût de 480 000 € d'achat et 100.000 à 200.000 € de travaux. Ce déménagement se ferait dans l'optique d'étendre les activités du syndicat dans la Drôme.

→ Après en avoir discuté, le Conseil se positionne plutôt pour un maintien de l'activité en haute vallée de l'Eyrieux. Le Conseil propose également de positionner le bâtiment du Moulinon comme lieu d'accueil possible du syndicat, si des nouveaux locaux sont nécessaires aux activités du syndicat.

Assurance des risques statutaires

Annie LOUIS informe que pour permettre le remboursement de la collectivité en cas d'absences des salariés non couvertes par les indemnités journalières de la CPAM, la Communauté de communes a contracté une assurance.

Le contrat en cours (Dexia Sofcap, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique) s'arrête en fin d'année.

→ Le Conseil donne son feu vert au Centre de gestion pour une nouvelle consultation pour les 4 ans à venir, sans s'engager pour l'instant.

Travaux de valorisation de l'ancien CFD

Béatrice MAIRE informe de la réunion de valorisation du CFD qui s'est tenue dans l'après-midi. Le chantier débute le lundi 9 mars. Les différentes étapes sont :

- débroussaillage pour 3 semaines
- démarrage des ancrages béton le 23 mars
- démarrage de la pose des garde-corps le 15 avril
- fin de chantier : 3 juillet maximum

Le chantier se déroulera de l'aval à l'amont. Des signalisations de danger, chantier en cours + rubalises seront mises en place par la Communauté de communes et les entreprises.

Annie LOUIS, Alain JOURDAN, Jean-Claude PIZETTE, Jean-Daniel BALAYN, Roland ROUCAUTE et Alain SALLIER sont volontaires pour suivre le chantier.

Prochain Conseil communautaire : le mardi 31 mars à 20h30 à St-Sauveur de Montagut